

SÉANCE ORDINAIRE
DU 10 JANVIER 2022

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford
Centre-du-Québec/MRC de Bécancour

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Marie-de-Blandford, tenue le 10 janvier 2022 à 19h 30 par vidéoconférence (plateforme ZOOM tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021 et l'arrêté ministériel 2020-029-du 26 avril 2020)

1. Vérification quorum et ouverture de session

Sont présents à la séance en vidéoconférence :
Monsieur Pierre Sévigny, conseiller siège numéro 1
Monsieur Michel Beauchesne, conseiller siège numéro 2
Madame Monique Fortier, conseillère siège numéro 3
Monsieur Donatien Beaulieu, conseiller siège numéro 6

Formant quorum sous la présidence Madame Ginette Deshaies, Mairesse

Est également présente à la séance par visioconférence, Madame Sophie Millette, Directrice générale et secrétaire-trésorière, agissant comme secrétaire de l'assemblée

Sont présent à la séance à la vidéoconférence à partir de 19:39

Monsieur Yves Desrochers, conseiller siège numéro 4
Monsieur Christian Desrochers, conseiller siège numéro 5

Le quorum est constaté et la séance est ouverte sous la présidence de Madame Ginette Deshaies, Mairesse à 19h31.

2. Résolution numéro 22-01-01 adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Pierre Sévigny il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Résolution numéro 22-01-02 adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire, budget et programme triennal d'immobilisations 2022-2024 du 6 décembre 2021

Sur proposition de monsieur Michel Beauchesne il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 décembre 2021, portant uniquement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations, tel que présenté.

ADOPTÉE

3.1 Résolution numéro 22-01-03 adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021

Sur proposition de monsieur Donatien Beaulieu il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 tel que présenté.

4. Résolution numéro 22-01-04 résolution pour approuver les comptes à payer

Il est proposé par monsieur Michel Beauchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 décembre 2021 au montant de 63 848.10 \$ et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit. Parmi ces comptes, les plus importants sont Rouleau Deslaunier 4 972.67 \$; MRC Bécancour 11 149.94 \$; Olivier Précourt 4 544.62 \$; SPI Sécurité 3 659.38 \$; Service EXP inc. 7 944.77 \$; Excavation FMK 17 911.20\$

ADOPTÉE

5. Correspondance

La correspondance a été transmise aux élu-e-s

6. Administration et législation

6.1 Résolution numéro 22-01-05 Pour adopter le règlement 269, décrétant les taux de taxes pour l'année 2022, les conditions de perception et la tarification de l'ensemble des services municipaux.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'adopter un règlement afin de définir les barèmes de taxation pour l'année 2022, ainsi que les conditions de perception;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford a l'obligation légale d'adopter un tel règlement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut décréter par règlement le coût des services qu'elle offre à la population de son territoire ou d'ailleurs;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné par Monsieur Yves Desrochers, conseiller au siège numéro 3, à la séance ordinaire de ce Conseil le 6 décembre 2022 et que le projet de règlement numéro 269 a été déposé à la même séance;

SUR PROPOSITION DE monsieur Christian Desrochers

IL EST RÉSOLU à la majorité des conseillers présents :

D'adopter le règlement numéro 269, intitulé Règlement décrétant les différents taux de taxe pour l'année d'imposition 2022 et les conditions de perception, ainsi que la tarification de l'ensemble des services municipaux.

D'abroger toute disposition de règlements adoptés antérieurement à l'adoption du présent règlement numéro 256, concernant les tarifications mentionnées ci-après.

Monsieur Pierre Sévigny est en accord concernant le règlement en général à l'exception du taux de taxation présenté et adopté

ADOPTÉE

6.2 Résolution numéro 21-01-06 Nomination du maire suppléant et des membres des différents comités

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer les maires suppléants pour l'année 2022;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer les membres du Conseil à différents comités et d'en créer de nouveau;

Il est proposé par monsieur Pierre Sévigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De nommer les personnes suivantes au poste de maire suppléant pour une période de deux mois selon l'ordre suivant :

Monsieur Pierre Sévigny	novembre et décembre
Monsieur Michel Beauchesne	janvier et février
Madame Monique Fortier	mars et avril
Monsieur Yves Desrochers	mai et juin
Monsieur Christian Desrochers	juillet et Aout
Monsieur Donatien Beaulieu	septembre et octobre

De nommer selon le comité les personnes suivantes :

Bibliothèque municipale :	Monsieur Donatien Beaulieu
Coordonnateur de la biblio:	Directeur(rice) général(e)
Voirie municipale :	Monsieur Michel Beauchesne
	Monsieur Yves Desrochers
Comité MADA :	Madame Monique Fortier
Comité culturelle de la MRC :	Madame Monique Fortier
Comité environnemental Lac Rose :	Madame Ginette Deshaies (observatrice)
	Monsieur Yves Desrochers (substitut)
Association de mise en valeur de La rivière Gentilly :	Madame Ginette Deshaies (administratrice)
RIGIDBNY :	Madame Ginette Deshaies (administratrice)
	Monsieur Michel Beauchesne (substitut)
Ressources humaines	Madame Ginette Deshaies, Monsieur Pierre Sévigny et Monsieur Christian Desrochers

ADOPTÉE

6.3 Résolution numéro 22-01-07 Accepter l'offre de service de Techni-Consultants

CONSIDÉRANT le besoin grandissant de conseils et de services professionnels pour le suivi des demandes d'aides financières en ingénierie, dans divers secteurs tel le génie civil et les réseaux d'aqueduc et égout, etc.;

CONSIDÉRANT la qualité des services offerts et la disponibilité des gens de l'équipe de Techni-Consultants, et suivant la recommandation d notre Directrice générale;

CONSIDÉRANT les nombreux projets d'immobilisation à venir en 2022 et et 2023

Il est proposé par monsieur Pierre Sévigny et unanimement résolu

D'accepter la proposition de Techni-Consultants pour les services d'accompagnement à titre de collaborateur pour ce qui a trait aux infrastructures municipales et au suivi de ces activités dans les différents programmes gouvernementaux;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

D'octroyer un budget de 2 950\$ plus les taxes applicables pour ce service à même le budget annuel d'opérations 2022.

D'imputer au programme TECQ 2019-2023, toute somme admissible selon l'aide technique ou l'intervention réalisée en rapport avec la programmation à venir.

ADOPTÉE

6.4 Résolution numéro 22-01-08 **Pour le renouvellement des services juridiques de la Firme Lavery, De Billy, S.E.N.C.R.L., avocats, (Lavery) pour l'année 2022**

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement des services juridiques de Lavery pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT que le forfait Complet répond à nos besoins ponctuels et permet une meilleure gestion des dossiers juridiques par notre Direction générale;

Il est proposé par monsieur Donatien Beaulieu et unanimement résolu :

D'accepter la proposition de Lavery pour le forfait Complet au tarif annuel de 1 200\$ plus les taxes applicables

ADOPTÉE

6.5 Résolution 22-01-09 **Adoption du plan d'action et de la Politique MADA**

CONSIDÉRANT que la démarche de la municipalité de Sainte-Marie de Blandford s'insère dans la politique MADA de la MRC de Bécancour avec des objectifs et des valeurs communes;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer aux aînés de notre municipalité un milieu de vie de qualité;

CONSIDÉRANT l'importance du maintien des aînés dans nos communautés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination du comité de suivi;

CONSIDÉRANT que le comité de pilotage sera reconduit en tant que comité de suivi pour assurer un suivi et soutenir la réalisation des actions lors de la mise œuvre de la Politique et du plan d'action MADA 2021-2024;

SUR PROPOSITION DE monsieur Michel Beauchesne

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la Municipalité de Sainte-Marie de Blandford adopte sa politique des aînées et son plan d'action Municipalité amie des aînés et que ce dernier s'insère dans la politique MADA 2021-2024 et qu'elle mandate son comité de suivi composé des membres suivants pour assurer sa mise en œuvre;

-Madame Monique Fortier membre du conseil

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

-Madame Carmen Bilodeau citoyenne

-Madame Line Vadnais citoyenne et représentante de la FADOQ

6.6. Résolution 2022-01-10 Autorisation de signature pour les projets de soutien à la coopération intermunicipal du fond des régions et ruralité

CONSIDÉRANT l'appel de projets dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

En conséquence, il est proposé par monsieur Yves Desrochers et unanimement résolu

D'autoriser le directeur (trice)général(e), à compléter les formulaires de présentation de projet, de redditions de compte et d'être la personne répondante dans le cadre des appels de projets.

ADOPTÉE

6.7 Résolution 2022-01-11 Autorisation de signature du protocole d'entente RECIM-Construction entrepôt municipal

CONSIDÉRANT l'appel de projets dans le cadre de l'aide financière pour la réfection et construction des infrastructures municipales par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Sévigny et unanimement résolu

D'autoriser madame Ginette Deshaies mairesseà signer le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

ADOPTÉE

6.8 Résolution 22-01-12 Proclamation des Journée de la persévérance scolaire 2022

CONSIDÉRANT QUE le contexte pandémique fragilise l'équilibre et les repères qui stabilisent les jeunes et adultes durant leur parcours scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE les mesures sociosanitaires agissent défavorablement sur l'engagement et la motivation des jeunes et des adultes en formation, augmentent leur anxiété et limitent les contacts avec leurs pairs. Ces conséquences ont des effets à court, à moyen terme et à long terme sur la persévérance scolaire et la réussite éducative des étudiants centricois ;

CONSIDÉRANT QUE malgré la situation pandémique, la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;

CONSIDÉRANT QUE tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE d'alimenter leurs aspirations professionnelles en leur faisant découvrir nos milieux contribuent à donner du sens à leur persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la collectivité les soutient dans la poursuite de leurs études ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise, depuis 20 ans, l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de favoriser le développement du plein potentiel des jeunes et de soutenir la réussite éducative des jeunes et d'adultes en formation.

IL EST PROPOSÉ par madame Monique Fortier de déclarer que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford appuie les Journées de la persévérance scolaire 2022 par cette résolution.

Lors des Journées de la persévérance scolaire du 14 au 18 février 2022, nous nous engageons aussi

- à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire

ADOPTÉE

7. Suivi de dossiers

8. Urbanisme

8.1 Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour les permis et certificats émis en décembre 2021

Aucun permis pour le mois de décembre 2021

9. Varia

10. Période de questions

11. Ajournement ou levée de l'assemblée

Résolution numéro 22-01-13 l'agenda étant écoulé, l'assemblée est levée sur proposition de Monsieur Donatien Beaulieu à 20h00.

Ginette Deshaies, Mairesse

Sophie Millette, Directrice générale et Secrétaire-trésorière